



FORMATION

# TRAVAUX EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

## Objectifs, modalités et programme :

*Connaître les techniques de déplacement et de travail en sécurité lors de travaux en hauteur. Savoir analyser les risques de chute. Connaître la prévention contre les chutes de hauteur. Utilisation des moyens d'accès et postes de travail avec protection collective, et individuelles, utilisation d'EPI spécifiques.*

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Public visé :** Tout public qui peut être amené à travailler en hauteur dans le cadre de son travail

**Prérequis :** aucun

**Lieu :** Défini dans la convention

**Effectif :** 4 à 10 personnes

**Modalités d'évaluation :**

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage : fiche de satisfaction du stagiaire
- Attestation de stage
- Test pratique reprenant l'intégralité des modules étudiés en fin de formation.

Sensibilisation aux risques de chutes de hauteur : la chute ses conséquences, physiologiques, professionnelles, personnelles, physiques. Statistiques des chutes de hauteur.

Analyse des risques spécifiques du travail sur pylône et toiture Les principes généraux de prévention (loi du 31.12.1991)

Les éléments de la protection collective contre les chutes de hauteur : description, normalisation, conditions d'utilisation. Les garde-corps, les filets, les nacelles, les échafaudages.

Les éléments de la protection individuelle contre les chutes de hauteur :description, normalisation, conditions d'utilisation.

Les harnais (EN 361), les ancrages (EN 795), les liaisons antichute (EN 353-1, EN 353-2, EN 360, EN 355), le système d'arrêt des chutes (EN 363). Le décret 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail et le décret n° 65 – 48 du 8 janvier 1965.

L'utilisation des échelles, escabeaux et marche pied. Les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes. Les directives européennes relatives au travail en hauteur.

Les obligations de l'employé et de l'employeur. Les textes réglementaires et législatifs relatifs au travail en hauteur.

### PROGRAMME PRATIQUE : L'utilisation des EPI

Les harnais : Les différents types de harnais. Le contrôle du matériel. Les réglages du harnais. Mise en suspension de chaque stagiaire pour optimiser le réglage du harnais. Les conditions d'utilisation selon le travail à réaliser. Les liaisons antichute : Présentation, conditions d'utilisation et contrôle.

Les antichute à rappel automatique (EN 360). Les absorbeurs d'énergie (EN 355). Les antichute sur support rigide et flexible (EN 353-1 et 353-2). Les ancrages (EN 795).

Leurs caractéristiques. Le choix de l'ancrage en fonction du travail à réaliser. Les différentes techniques de réalisation pour un ancrage provisoire. Ancre sur structure horizontale. Ancre sur structure oblique. Ancre sur structure verticale. Les cordes : Constitution, utilisation, entretien Les noeuds : Quels noeuds pour quelle utilisation ? Leur résistance, la réalisation des différents noeuds. Les différents travaux en hauteur Analyse des risques sur les différents travaux en hauteur : échelles, échafaudages, PEMP, toiture, pylône.

Délimitation de l'aire de travail, balisage de la zone dangereuse. Choix du dispositif d'ancrage et si besoin réalisation d'un ancrage provisoire. Choix de la liaison antichute et utilisation. Sensibilisation quant à la notion d'effet pendule.

Déplacement en auto-assurance. Travail par binôme - Rôle assureur/ assuré. Les principes de déplacement sur toiture inclinée et l'évacuation d'une personne.

*Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)  
Veuillez contacter le Référent Handicap Mr VICHOT Loris 07 50 46 12 45*